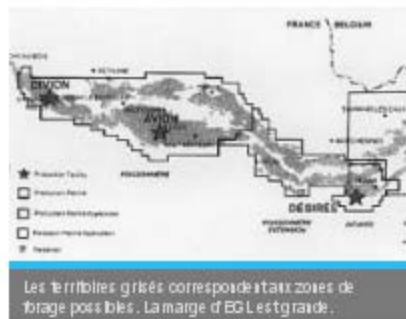


Lens : EGL explique sa stratégie gazière pour l'ensemble du bassin minier

vendredi 18.01.2008, 08:54



Depuis le 28 décembre 2007, EGL (European Gas limited) a racheté Gazonor. Le groupe compte développer la production et la vente du gaz minier sur l'ensemble du territoire du bassin minier.

Fabrice Toussaint est un spécialiste de la logistique pétrolière. Depuis le mois de septembre 2007, il a intégré

EGL (European Gas limited) en tant que directeur des opérations. À ce titre, il se trouve en première ligne dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais où le groupe industriel d'origine australienne vient de racheter Gazonor (filiale de Charbonnages de France) pour un montant de 26,2 M €. La perspective d'exploiter le gaz issu de l'extraction charbonnière est alléchante mais elle nécessite un enracinement durable, avec une stratégie bien établie, jamais évoquée jusqu'à présent.

« EGL a déjà derrière lui plus de vingt ans d'expérience dans la production de gaz d'origine charbonnière, explique Fabrice Toussaint, nous considérons que le potentiel est important en France en Lorraine bien sûr mais aussi dans le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais. L'objectif vise à développer la production et à vendre le gaz de mine à tous ceux qui sont intéressés : entreprises, collectivités, groupes pétroliers, etc. »

Christian Mory, nouveau directeur technique de Gazonor, explique que les réserves sont obligatoirement importantes : « Environ 20 % du charbon a été exploité. Les 80 % restant recèlent une grande quantité de gaz. La production actuelle frise les 80 millions de m³, soit l'équivalent de 450 G/watt. En Lorraine, c'est un peu plus du double qui est atteint. »

Dans l'immédiat, sur l'ensemble du territoire du bassin minier, le groupe va procéder à des forages, plus exactement des carottages, afin d'estimer la quantité du gaz exploitable, une statistique dont Gazonor ne disposait pas. EGL a besoin d'une cartographie précise et rapide. Le démarchage commercial des clients sera aussi calqué en fonction de la nature et la localisation des gisements.

Aujourd'hui, le principal client (contrat de 3 ans) s'appelle Total qui récupère le gaz, traité, avant de le réinjecter dans son réseau. Deuxième client le séchoir à schistes de Louches dont le contrat a été négocié jusqu'en 2009. Reste SAV (Société artésienne de Vinyle). Concernant l'entreprise mazingarboise, Fabrice Toussaint explique qu'une procédure judiciaire est en cours : « Nous ne fournissons plus de gaz depuis le 12 juillet 2007. Le tribunal de Béthune doit évoquer le litige le 23 janvier. Nous négocions depuis notre arrivée pour essayer de trouver une solution à l'amiable. »

Des investissements évalués à 16 M € sont prévus dans les trois années à venir dont 5 M € pour un forage spécifique. Les 11 M € restant doivent permettre de créer les conditions d'une exploitation commerciale rapide. Les responsables d'EGL expliquent qu'entre les premiers sondages et le début d'une exploitation, 1 an et demi est nécessaire voire un peu plus. Cette première phase va sans doute conditionner la suite des événements, le nombre des clients intéressés aussi.

100 % ou pas pour les Australiens ?

À propos de la participation au nouveau capital de Gazonor, les représentants d'EGL estiment qu'ils disposent de 100 %. Jean-Pierre Kucheida, président de l'ACM, infirme.

« Nous avons remporté l'appel d'offres, déboursé 26,2 ME, Gazonor nous appartient. » Hier matin, Fabrice Toussaint ne paraissait pas avoir de doute sur le sujet. Il signalait en outre qu'aucun contact n'a été noué avec le ministère de Jean-Louis Borloo. Sur ce dernier point, Jean-Pierre Kucheida, confirme : « J'ai eu "Paris" au téléphone, effectivement, rien n'a encore été entrepris. En revanche, je peux vous dire que ce sera bientôt le cas. »

Le président de l'association des communes minières infirme le fait qu'EGL va toujours bénéficier de 100 % du capital : « %s seront obligés de revendre une partie de leurs parts au groupement régional mais ils ne savent pas encore. » Le Liévinois explique que de cette prise d'intérêt doit permettre de garantir indirectement les revendications de l'ACM, en l'occurrence, la garantie d'un gaz bon marché pour les ménages en difficultés. En outre, Jean-Pierre Kucheida confirme le versement de l'État d'une somme de l'ordre de 6 à 7 M €. Mais là, EGL est étranger à l'accord. Y. P.